

DEPARTEMENT  
DU CHER

SEANCE DU 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 13  
Présents : 09  
Votants : 11**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.Date de la convocation :  
08 décembre 2022**Excusés avec pouvoir :** Katia DUSSAPIN pouvoir Jean-Michel CAREL, Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mireille CHARBY.Date d'affichage :  
08 décembre 2022**Excusés sans pouvoir :** Christelle JOIE et Stéphane PETIT.**Secrétaire de séance :** Jean-Michel CAREL**DELIBERATION N° 2022-64****OBJET : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service**

Madame le maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciel et de prestation de services du secrétariat de mairie est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler. Le renouvellement du contrat est de 3 ans pour un montant global de 7 425.00 € HT décomposé comme suit :

Cession du droit d'utilisation :

Pour la période du 15/11/2022 au 14/11/2023 : 2 475.00 € HT

Pour la période du 15/11/2023 au 14/11/2024 : 2 475.00 € HT

Pour la période du 15/11/2024 au 14/11/2025 : 2 475.00 € HT

Maintenance, formation :

Pour la période du 15/11/2022 au 14/11/2023 : 275.00 € HT

Pour la période du 15/11/2023 au 14/11/2024 : 275.00 € HT

Pour la période du 15/11/2024 au 14/11/2025 : 275.00 € HT

En contrepartie de l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG et de la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG.

L'échéancier de facture se décompose en suit :

Période	Facturation Période	Cession du droit d'utilisation HT	Maintenance formation HT	Total facturation HT
Du 15/11/2022 au 14/11/2023	2023	2 475.00	275.00	2 750.00
Du 15/11/2023 au 14/11/2024	2024	2 475.00	275.00	2 750.00
Du 15/11/2024 au 14/11/2025	2025	2 475.00	275.00	2 750.00

Après délibération, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le renouvellement et autorise Madame le maire à signer tous documents nécessaires.

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel CAREL

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 13 décembre 2022Le Maire,  
Marina DUPUYDiffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le :

2 DEC. 2022